

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS JOINTES À LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI AVANT DE LA REMPLIR. CETTE LETTRE D'ENVOI SERT À ACCEPTER L'OFFRE PRÉSENTÉE PAR LES CUIRS DANIER INC. D'ACHETER, POUR ANNULATION, AU PLUS 10 MILLIONS \$ CA EN VALEUR D' ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE LES CUIRS DANIER INC.

LETTRE D'ENVOI

à l'égard du dépôt d'actions à droit de vote subalterne de

LES CUIRS DANIER INC.

en réponse à l'offre d'achat datée du 23 octobre 2012 présentée
par Les Cuir Danier inc.

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 19 H (HEURE DE TORONTO) (« L'HEURE D'EXPIRATION ») LE 28 NOVEMBRE 2012 OU JUSQU'À L'HEURE ET LA DATE ULTÉRIEURE AUXQUELLES L'OFFRE PEUT ÊTRE PROLONGÉE PAR DANIER, À MOINS QU'ELLE NE SOIT MODIFIÉE OU RETIRÉE (LA « DATE D'EXPIRATION »).

VOUS DEVEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DANS LES CAS SUIVANTS :

1. VOUS DÉPOSEZ UN OU PLUSIEURS CERTIFICATS D' ACTIONS; OU
2. VOUS SUIVEZ LES PROCÉDURES RELATIVES AU TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE DTC ET VOUS N'AVEZ PAS DE MESSAGE DU MANDATAIRE; OU
3. VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ DES ACTIONS CONFORMÉMENT À UN AVIS DE DÉPÔT GARANTI.

Le dépositaire dans le cadre de la présente offre est :

Services aux investisseurs Computershare inc.

Numéro de téléphone sans frais : 1-800-564-6253

Courriel : corporateactions@computershare.com

Par la poste ordinaire :

À l'attention de Corporate Actions
P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2

En main propre, par messagerie ou courrier recommandé :

À l'attention de Corporate Actions
100 University Avenue
9th Floor
Toronto (Ontario) M5CJ 2Y1

La présente lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** ») ou une copie conforme de celle-ci, correctement remplie et dûment signée, et tous les autres documents nécessaires doivent être joints aux certificats attestant les actions à droit de vote subalterne (les « **actions** ») de Les Cuir Danier inc. (« **Danier** » ou la « **société** ») déposées en réponse à l'offre (« l'**offre** ») présentée par Danier de racheter des actionnaires (« **actionnaires** ») au comptant, pour annulation, au plus 10 millions \$ CA en valeur de ses actions, aux termes : i) de dépôts par adjudication à des prix indiqués par les actionnaires déposants d'au moins 12,55 \$ CA et d'au plus 13,30 \$ CA l'action (les « **dépôts par adjudication** »), par tranches de 0,15 \$ CA par action, selon les indications qu'il donne, ou ii) de dépôts moyennant le prix d'achat, sans préciser de prix (les « **dépôts moyennant le prix d'achat** »), dans chaque cas, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre d'achat datée du 23 octobre 2012 (« l'**offre d'achat** »), la note d'information qui y est jointe (la « **note d'information** ») (l'offre d'achat et la note d'information étant collectivement désignées « l'**offre et note d'information** ») et dans la présente lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** ») et l'avis de dépôt garanti (« l'**avis de dépôt garanti** »). Le tout doit parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc. (le « **dépositaire** ») avant l'heure d'expiration, à l'adresse de ses bureaux de Toronto qui figure à l'endos de cette lettre d'envoi.

Les actionnaires peuvent également accepter l'offre en suivant les procédures relatives au transfert par inscription en compte décrites à la rubrique 4 de l'offre d'achat intitulée « Procédure de dépôt des actions ». Un actionnaire qui accepte l'offre en suivant les procédures relatives au transfert par inscription en compte n'a pas besoin d'utiliser la présente lettre d'envoi, à moins qu'il ne suive les procédures de transfert par inscription en compte par l'intermédiaire de la DTC et qu'il n'a pas de message du mandataire. Les actionnaires qui acceptent l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte par l'intermédiaire du CDSX seront réputés avoir rempli et remis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités de celle-ci.

Si un actionnaire souhaite déposer des actions en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats attestant ces actions, ou s'il ne peut suivre les procédures de transfert par inscription en compte décrites à la rubrique 4 de l'offre d'achat intitulée « Procédure de dépôt des actions » avant l'heure d'expiration ni transmettre tous les documents nécessaires au dépositaire avant l'heure d'expiration parce qu'il ne dispose pas du temps suffisant, l'actionnaire doit déposer ses actions en réponse à l'offre conformément à la procédure de dépôt garanti décrite à la rubrique 4 de l'offre d'achat intitulée « Procédure de dépôt des actions – Procédure de dépôt garanti » en se servant de l'avis de dépôt garanti joint à l'offre et note d'information. Se reporter à l'instruction 2 de la présente lettre d'envoi.

Les modalités et conditions de l'offre et note d'information font partie intégrante de la présente lettre d'envoi et y sont intégrées par renvoi. Les mots et expressions employés dans la présente lettre d'envoi sans y être par ailleurs définis et qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens respectif qui leur est attribué dans l'offre et note d'information et leurs variantes grammaticales ont un sens correspondant. Au cas d'incohérences entre les mots et expressions utilisés dans la présente lettre d'envoi et dans l'offre d'achat, les mots et expressions utilisés dans l'offre d'achat prévalent. À moins d'indication contraire, toute utilisation des symboles « \$ », « \$ CA » et du mot « dollars » dans la présente lettre d'envoi s'entend de dollars canadiens.

Les actionnaires devraient examiner attentivement les incidences fiscales découlant de l'acceptation de l'offre et du dépôt des actions en réponse à l'offre. Les incidences fiscales fédérales canadiennes de l'acceptation de l'offre sont exposées à la rubrique 10 de la note d'information intitulée « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes ». Les incidences fiscales, notamment sur le revenu, de lois des États-Unis ou d'autres ressorts que le Canada qui touchent les actionnaires ne sont pas exposées dans l'offre et note d'information. Il est vivement conseillé à tous les actionnaires de consulter leurs propres conseillers fiscaux et juridiques pour ce qui est de l'application de toutes les lois fiscales pertinentes à leur situation propre.

Les actionnaires peuvent adresser leurs demandes de renseignements et d'aide quant à la manière de remplir la présente lettre d'envoi au dépositaire ou au chef de file aux adresses et numéros de téléphone et de télécopieur qui figurent à l'endos de la présente lettre d'envoi. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de cette lettre d'envoi et de l'avis de dépôt garanti auprès du dépositaire. Des copies conformes (dûment signées) de la présente lettre d'envoi et de l'avis de dépôt garanti seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placement, courtier en valeurs mobilières, banque commerciale, société de fiducie ou autre intermédiaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.

En raison de l'usage, par le soussigné, d'une version anglaise de la présente lettre d'envoi, ce dernier, le dépositaire et Danier sont chacun réputés avoir demandé que tout contrat attesté par l'offre, telle qu'elle est acceptée au moyen de la présente lettre d'envoi, de même que tous les documents qui s'y rapportent, soient rédigés exclusivement en anglais. By reason of the use by the undersigned of an English language form of Letter of Transmittal, the undersigned and each of the Depositary and Danier shall be deemed to have required that any contract evidenced by the Offer as accepted through this Letter of Transmittal, as well as all documents related thereto, be drawn exclusively in the English language.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE ADRESSE AUTRE QUE CELLE DES BUREAUX DE TORONTO (ONTARIO) DU DÉPOSITAIRE FIGURANT À L'ENDOS DU PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DANS L'ESPACE PRÉVU À CETTE FIN CI-DESSOUS ET, SI VOUS ÊTES UN ACTIONNAIRE DES ÉTATS-UNIS, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE REMPLACEMENT W-9 MENTIONNÉ CI-DESSOUS (SE REPORTER À L'INSTRUCTION 10). SI VOUS AVEZ UNE ADRESSE AUX ÉTATS-UNIS MAIS QUE VOUS N'ÊTES PAS UN ACTIONNAIRE DES ÉTATS-UNIS, VEUILLEZ VOUS REPORTER À L'INSTRUCTION 10.

Veillez lire attentivement les instructions énumérées ci-dessous avant de remplir la présente lettre d'envoi.

DESTINATAIRE : LES CUIRS DANIER INC.

ET : SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., à titre de dépositaire

Le soussigné (ou la personne au nom de laquelle une inscription en compte est effectuée) dépose par les présentes, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et dans la présente lettre d'envoi, les actions énumérées ci-dessous et remet par les présentes à la société le ou les certificats ci-joints attestant les actions déposées en réponse à l'offre au prix par action indiqué dans la présente lettre d'envoi ou conformément à un dépôt moyennant le prix d'achat, comme il est précisé ci-dessous, net au comptant à l'actionnaire (sous réserve des retenues d'impôts applicables, s'il y a lieu). Sous réserve uniquement des dispositions de l'offre d'achat relatives à la révocation, le soussigné accepte irrévocablement l'offre visant ces actions selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et aux termes de la présente lettre d'envoi et des instructions qui y figurent. Les détails relatifs au(x) certificat(s) ci-joint(s) sont les suivants :

CASE 1			
ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE *			
(Veillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre à la présente lettre d'envoi une liste reprenant le modèle ci-dessous.)			
N° du ou des certificats (le cas échéant)	Nom(s) au(x)quel(s) le ou les certificats sont immatriculés (veuillez inscrire le ou les noms en caractères d'imprimerie, tels qu'ils figurent sur le ou les certificats)	Nombre d'actions attestées par le ou les certificats	Nombre d'actions déposées*
TOTAL:			
* À moins d'indication contraire, le nombre d'actions attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Si vous souhaitez déposer moins d'actions que celles attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le nombre d'actions que vous souhaitez déposer. Se reporter à l'instruction 9 de cette lettre d'envoi.			

Le soussigné (ou la personne pour le compte de laquelle une inscription en compte est effectuée) accuse réception de l'offre et note d'information et reconnaît qu'il existe entre le soussigné et Danier une entente ayant force exécutoire, qui prendra effet à l'heure d'expiration, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information. Le soussigné, ou la personne pour qui le transfert des valeurs inscrites en compte est effectué, déclare et garantit : a) qu'il a le plein pouvoir et l'autorité de déposer, vendre, céder et transférer les actions (les « **actions déposées** ») et tous les autres titres (définis ci-dessous) visés par la présente lettre d'envoi et remis au dépositaire et tous les droits et avantages découlant de ces actions déposées notamment, la totalité des dividendes, des distributions, des paiements, des titres, des droits, des éléments d'actif ou des autres intérêts (collectivement, les « **autres titres** ») qui peuvent être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés aux actionnaires à l'égard des actions déposées ou à leur égard dont la date de référence correspond à la date de prise d'effet (définie ci-dessous) ou à une date ultérieure, à condition que les autres titres qui peuvent être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés sur ces actions ou à leur égard aux actionnaires inscrits avant la date de prise d'effet le seront pour le compte de cet actionnaire; b) qu'il est propriétaire des actions déposées et de tous les autres titres déposés en réponse à l'offre; c) que les actions déposées et les autres titres n'ont pas été vendus, cédés ou transférés, ni qu'aucune entente n'a été conclue en vue de vendre, céder ou transférer à quiconque les actions déposées ou les autres titres; d) que le dépôt des actions déposées et des autres titres est conforme aux lois sur les valeurs

mobilières applicables; e) que lorsque Danier aura pris livraison des actions déposées et des autres titres et les aura réglés et dans la mesure où il le fait, Danier acquerra à leur égard un titre de propriété valable, libre et quitte de toute hypothèque, de tous privilèges, charges, sûretés, garanties, réclamations, restrictions et participations quels qu'ils soient, ainsi que tous les droits et avantages qui en découlent.

EN CONTREPARTIE DE L'OFFRE ET CONTRE VALEUR REÇUE, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information, sous réserve uniquement des droits de révocation énoncés dans l'offre d'achat, le soussigné accepte irrévocablement l'offre à l'égard des actions déposées (à moins que le dépôt ne soit effectué selon la procédure de transfert par inscription en compte décrite à la rubrique 4 de l'offre d'achat intitulée « Procédure de dépôt des actions ») et remet à Danier le(s) certificat(s) ci-joint(s) attestant les actions déposées, et selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et dans la présente lettre d'envoi, dépose, vend, cède et transfère à Danier tous les droits, titres et intérêts dans les actions déposées et relatifs à celles-ci aux termes d'un dépôt par adjudication ou d'un dépôt moyennant le prix d'achat, et dans tous les droits et avantages découlant des actions déposées et de tous et chacun des autres titres.

Les actions acquises en vertu de l'offre sont acquises par Danier, libres et quittes de toute hypothèque, tous privilèges, charges, sûretés, garanties, réclamations, restrictions et participations quels qu'ils soient, et avec tous les droits et avantages en découlant, notamment, le droit à la totalité des dividendes, des distributions, des versements, des titres, des droits, des éléments d'actif ou des autres intérêts qui pourraient être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés sur ces actions ou à leur égard et dont la date d'inscription aux registres correspond à la date de prise d'effet ou à une date ultérieure. Tous les dividendes ou distributions ou les paiements, titres, droits, éléments d'actif ou tous autres intérêts qui peuvent être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés sur ces actions ou à leur égard aux actionnaires inscrits avant la date de prise d'effet le sont pour le compte de ces actionnaires. Chaque actionnaire inscrit à la date d'inscription applicable avant la date de prise d'effet aura le droit de recevoir ce dividende ou cette distribution ou ce paiement, ce titre, ce droit, cet élément d'actif ou cet autre intérêt (s'il y a lieu) qu'il dépose ou non des actions en réponse à l'offre.

Le soussigné constitue et nomme irrévocablement, à compter de la date (la « **date de prise d'effet** ») à laquelle Danier prend en livraison les actions déposées et les accepte pour règlement en vertu de l'offre, chaque membre de la direction et administrateur de Danier, et toute autre personne désignée par écrit par Danier, à titre de mandataire et de fondé de pouvoir légitime du porteur des actions déposées visées par la présente lettre d'envoi (lesquelles, dans la mesure où elles sont prises en livraison et réglées, ainsi que les autres titres, sont ci-après désignés les « **titres achetés** ») à l'égard de ces titres achetés, avec plein pouvoir de substitution (cette procuration étant irrévocable et assortie d'un intérêt) pour prendre les mesures suivantes au nom et pour le compte de cet actionnaire :

- a) Délivrer à la société ou à l'ordre de la société les certificats de tels titres achetés ainsi que les preuves de cession et d'authenticité qui l'accompagnent dès leur réception par le dépositaire en tant qu'agent du soussigné, et inscrire ou consigner dans le ou les registres de valeurs mobilières appropriés de Danier le transfert desdits titres achetés, dans la mesure où il s'agit de titres;
- b) sauf convention contraire arrêtée par écrit, exercer tous les droits et privilèges du porteur des titres achetés notamment, le droit de vote, de signer et de remettre tous les actes de procuration, toutes les autorisations ou tous les consentements à l'égard de tous les titres achetés, de révoquer de tels actes, autorisations ou consentements donnés avant ou après la date de prise d'effet, de désigner dans ces actes, autorisations ou consentements toute personne ou toutes personnes que le mandataire à titre de fondé(s) de pouvoir de ce porteur des titres achetés à l'égard de ces titres achetés à toute(s) fin(s) notamment, dans le cadre de toute assemblée (qu'elle soit annuelle, extraordinaire ou autre ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement) de porteurs de titres pertinents de Danier;
- c) signer, endosser et négocier, au nom et pour le compte de ce porteur de titres achetés, tous les chèques ou les autres instruments correspondant à une distribution payable à ce dernier ou à son ordre à une date d'inscription à compter de la date de prise d'effet; et
- d) déposer les certificats attestant desdits titres achetés, dans la mesure où il s'agit de titres, pour annulation et transfert dans le ou les registres de valeurs mobilières appropriés à de tels titres de Danier.

Le soussigné accepte l'offre selon les modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi (y compris le transfert par inscription en compte) et révoque tous les autres pouvoirs, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir ou autrement, qu'il a conférés antérieurement ou convenu de conférer à tout moment à l'égard des actions déposées ou de tous les autres titres. Le soussigné convient qu'aucun autre pouvoir, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir ou autrement, ne sera accordé à l'égard des actions déposées ou de tous les autres titres au nom ou pour le

compte de l'actionnaire qui effectuera un dépôt, à moins que les actions déposées ne soient pas prises en livraison et réglées dans le cadre de l'offre, et dans la mesure où elles ne le sont pas, ou que leur dépôt soit révoqué conformément à la rubrique 5 de l'offre d'achat intitulée « Droits de révocation ».

Le soussigné consent, à compter de la date de prise d'effet, de n'exercer aucun droit de vote rattaché aux titres achetés à toute assemblée (qu'elle soit annuelle, extraordinaire ou autre ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement) de porteurs de titres de Danier et de n'exercer aucun autre droit ou privilège rattaché aux titres achetés, et consent à signer et à remettre à Danier tous les actes de procuration, autorisations ou consentements à l'égard des titres achetés, et de désigner dans ces actes de procuration, la ou les personnes que Danier aura désignée à titre de fondé de pouvoir du porteur des titres achetés. **Au moment d'une telle nomination, toutes les procurations antérieures données à leur égard par le porteur de ces titres achetés seront révoquées et cette personne ne pourra plus donner d'autres procurations à l'égard de ces titres.**

Le soussigné s'engage à signer, à la demande de Danier, les documents, les actes de transfert et les autres actes de translation supplémentaires nécessaires ou souhaitables en vue de finaliser la vente, la cession et le transfert des titres achetés à Danier et convient que tous les pouvoirs conférés par les présentes ou qu'il a convenu de conférer peuvent être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et demeurent valides, dans la mesure permise par la loi, malgré le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné et toutes les obligations du soussigné qui y sont prévues lieront ses héritiers, ses représentants personnels, ses successeurs, ayants cause et ayants droit.

Les noms du ou des propriétaires inscrits des actions déposées devraient être indiqués exactement comme ils figurent sur le ou les certificats attestant les actions déposées. Les certificats et le nombre d'actions que le soussigné souhaite déposer en réponse à l'offre devraient tous être indiqués à la case 1 de la présente lettre d'envoi prévue à cette fin, et si le dépôt est effectué aux termes d'un dépôt par adjudication, le prix d'achat auquel les actions sont déposées devrait être indiqué dans la case B, « Dépôt par adjudication - Prix (en dollars canadiens) par action auquel les actions sont déposées ». Se reporter à l'instruction 5 de cette lettre d'envoi.

Le soussigné comprend qu'aussitôt que possible après la date d'expiration, Danier établira, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre, un seul prix d'achat par action (qui ne sera pas inférieur à 12,55 \$ CA et supérieur à 13,30 \$ CA par action) (le « **prix d'achat** ») qu'il paiera pour les actions déposées qu'il a prises en livraison dans le cadre de l'offre, en tenant compte du nombre d'actions déposées aux termes de dépôts par adjudication et de dépôts moyennant le prix d'achat et les prix indiqués par les actionnaires déposant leurs actions aux termes de dépôts par adjudication. Les actions déposées aux termes de dépôts moyennant le prix d'achat seront réputées avoir été déposées au prix minimum de 12,55 \$ CA par action aux fins d'établir le prix d'achat.

Le soussigné comprend que le prix d'achat correspondra au prix le moins élevé entre 12,55 \$ CA par action et 13,30 \$ CA par action, inclusivement, prix auquel les actions ont été déposées ou sont réputées avoir été déposées, qui permettra à Danier de racheter le nombre maximal d'actions déposées dont le prix d'achat global n'excède pas 10 millions \$ CA. Le soussigné comprend que tous les actionnaires qui ont valablement déposé leurs actions en réponse à l'offre et qui n'ont pas révoqué ce dépôt aux termes de dépôts par adjudication à des prix par action équivalents ou inférieurs au prix d'achat ou aux termes de dépôts moyennant le prix d'achat, devraient recevoir le prix d'achat, payable au comptant (mais sous réserve des retenues d'impôts applicables, s'il y a lieu) pour toutes les actions achetées, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information, notamment les règles relatives à la proratisation applicables et l'acceptation prépondérante des lots irréguliers.

Le soussigné comprend que dans certaines circonstances décrites dans l'offre et note d'information, Danier peut retirer, résilier, annuler ou modifier l'offre et pourrait ne pas être tenu d'acheter des actions déposées aux termes des présentes ou pourrait accepter de régler, conformément aux règles relatives à la proratisation applicables visant les actions déposées, moins que la totalité des actions déposées aux termes de présentes. Le soussigné comprend que les certificats attestant toutes les actions qui n'ont pas été achetées dans le cadre de l'offre – notamment toutes les actions déposées aux termes de dépôts par adjudication à des prix supérieurs au prix d'achat, les actions qui n'ont pas été achetées en raison de la proratisation ou de l'acceptation prépondérante des lots irréguliers et les actions dont le dépôt a été révoqué ou qui n'ont pas été acceptées aux fins d'achat conformément aux modalités et conditions de l'offre et note d'information pour quelque raison que ce soit – seront renvoyés (dans le cas de certificats dont aucune action n'est achetée) ou remplacés par de nouveaux certificats attestant du solde des actions non achetées (dans le cas de certificats dont une partie seulement des actions ont été achetées) puis renvoyés sans délai, après la date d'expiration ou la fin de l'offre et sans frais pour l'actionnaire déposant, à l'adresse indiquée, à moins d'indication contraire dans la case D « Instructions spéciales de paiement » ou dans la case E « Instructions spéciales de remise ». En ce qui concerne les actions déposées par voie de transfert par inscription en compte selon les procédures décrites à la rubrique 4 de l'offre d'achat intitulée « Procédure de dépôt des actions », elles seront portées au crédit du compte que détient l'actionnaire déposant auprès de CDS ou de DTC, selon le cas, sans frais pour l'actionnaire.

Le soussigné comprend que le prix d'achat payable par Danier, et par conséquent le montant dû à un actionnaire qui a effectué un dépôt, sera libellé et versé en dollars canadiens et net de toutes les retenues d'impôts applicables. Danier annulera sans délai les actions qu'il aura prises en livraison et réglées.

Le soussigné comprend que le règlement des actions acceptées en vue de l'achat, et dont le dépôt n'a pas été révoqué, en vertu de l'offre sera effectué en déposant le prix d'achat global correspondant à ces actions auprès du dépositaire par virement bancaire ou par tout autre moyen convenant au dépositaire, qui agira à titre de mandataire des actionnaires qui ont effectué un dépôt aux fins de recevoir le paiement de Danier et de transmettre ce paiement à ces actionnaires. Le dépositaire coordonnera également avec CDS et DTC, selon le cas, en ce qui concerne les actionnaires qui ont déposé des actions par voie de transfert par inscription en compte que Danier a prises en livraison et acceptées en paiement, le paiement qui sera effectué à ces actionnaires conformément aux procédures de règlement de CDS et de DTC, selon le cas. La réception du paiement par le dépositaire sera réputée constituer la réception du paiement par les personnes qui effectuent le dépôt des actions. **Des intérêts ne s'accumuleront en aucune circonstance et aucuns ne seront versés par Danier, le dépositaire ou le chef de file aux personnes déposant des actions, peu importe un retard à régler les actions ou quelque autre situation.**

Le dépositaire fera parvenir, aux frais de la société, des chèques correspondant au règlement en espèces des actions d'un actionnaire qui ont été prises en livraison en vertu de l'offre et des certificats attestant toutes les actions qui n'ont pas été achetées, par courrier de première classe, en port prépayé, au soussigné ou à toute autre personne ou à toute autre adresse qu'il indiquera en remplissant correctement la case D, « Instructions spéciales de paiement », ou la case E, « Instructions spéciales de remise » (à moins que le soussigné ne donne instruction au dépositaire de conserver ce chèque et (ou) ces actions qu'il passera chercher en remplissant convenablement la case F, « Conserver en vue d'une cueillette ultérieure »). Les chèques postés conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous déposez vos actions directement auprès du dépositaire, vous ne serez pas tenu de payer de frais de courtage ni de commissions. Si vous êtes un actionnaire non inscrit qui détient ses actions par l'entremise d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire, vous devriez consulter ces personnes pour savoir si des frais ou des commissions s'appliqueront dans le cadre d'un dépôt d'actions en réponse à l'offre.

Le soussigné comprend qu'il devrait indiquer si les actions sont déposées aux termes d'un dépôt par adjudication ou d'un dépôt moyennant le prix d'achat en remplissant la case A, « Type de dépôt ». Si vous n'effectuez pas un dépôt par adjudication ou un dépôt moyennant le prix d'achat valide, vous serez réputé avoir effectué un dépôt moyennant le prix d'achat.

**CASE A
TYPE DE DÉPÔT**

(Ne cochez qu'une seule case)

- Dépôt par adjudication (veuillez remplir la case B) Dépôt moyennant le prix d'achat

*** Si la case A n'est pas remplie ou si, dans la case B ci-dessous, aucune case n'est cochée pour indiquer le prix par action auquel les actions sont déposées, les actions seront réputées faire l'objet d'un dépôt au prix d'achat.**

**CASE B
DÉPÔT PAR ADJUDICATION
PRIX (EN DOLLARS CANADIENS) PAR ACTION
AUQUEL LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES**

Cette case **DOIT** être remplie si des actions sont déposées par voie de dépôt par adjudication. Toutes les actions déposées conformément à un avis de dépôt garanti qui indique plus d'un prix pour les actions déposées par voie de dépôt par adjudication sont réputées avoir été déposées au plus petit prix applicable indiqué.

Veuillez noircir la case convenable pour indiquer un prix de dépôt par adjudication. Ne cochez qu'une seule case.

- 12,55 \$
- 12,70 \$
- 12,85 \$
- 13,00 \$
- 13,15 \$
- 13,30 \$

Si des tranches de participation sont déposées à des prix différents, veuillez utiliser une lettre de transmission distincte pour chaque prix précisé. Se reporter à l'instruction 5.

**CASE C
LOTS IRRÉGULIERS
(Se reporter à l'instruction 6)**

Remplissez cette case **SEULEMENT** si des actions sont déposées par des personnes ou pour le compte de personnes qui sont propriétaires véritables d'un total de moins de 100 actions (soit un « **lot irrégulier** ») à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné (cochez une seule case) :

- sera propriétaire véritable d'un total de moins de 100 actions à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, actions qu'il dépose toutes;
- est un courtier, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre intermédiaire qui : i) dépose, pour le compte de leurs propriétaires véritables, des actions dont il (elle) est le propriétaire inscrit; et ii) est d'avis, selon les déclarations que lui ont faites les propriétaires véritables en question, que chacun d'eux sera propriétaire d'un total de moins de 100 actions à la fermeture des bureaux à la date d'expiration et que chacun d'eux dépose toutes ses actions.

CASE D
INSTRUCTIONS SPÉCIALES DE PAIEMENT
(Se reporter aux instructions 3, 4, 8 et 9)

Remplissez cette case **SEULEMENT** si les certificats attestant les actions qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été achetées et (ou) le chèque au montant du prix d'achat pour les actions achetées doivent être émis au nom d'une personne autre que le soussigné.

Émettre au nom/à l'ordre de :

Nom _____
(En caractères d'imprimerie)

Adresse _____

(Y compris le code postal)

NAS/NSS/NIC _____

(Les actionnaires canadiens qui sont des personnes physiques doivent fournir leur numéro d'assurance sociale. Tous les actionnaires des États-Unis doivent fournir leur numéro de sécurité sociale et leur numéro d'identification de contribuable)

CASE E
INSTRUCTIONS SPÉCIALES DE REMISE
(Se reporter aux instructions 3, 4, 8 et 9)

NE remplissez cette case **QUE** si les certificats attestant les actions qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été achetées et (ou) le chèque au montant du prix d'achat pour les actions achetées doivent être envoyés à une personne autre que le soussigné, ou au soussigné à une adresse différente que celle figurant ci-dessous.

Poster : chèque et (ou) certificat(s) à :

Nom _____
(En caractères d'imprimerie)

Adresse _____

(Y compris le code postal)

CASE F
CONSERVER EN VUE D'UNE CUEILLETTE ULTÉRIEURE

Conserver les chèques et (ou) les actions en vue d'une cueillette au bureau du dépositaire où les actions ont été déposées.

CASE G

Cochez cette case si des certificats attestant les actions déposées sont remis aux termes d'un avis de dépôt garanti déjà transmis au dépositaire à ses bureaux de Toronto (Ontario) et donnez les renseignements suivants :

Nom du ou des propriétaire(s) inscrit(s) _____

Date de signature de l'avis de dépôt garanti _____

Numéro de référence (s'il y a lieu) _____

Nom de l'établissement admissible qui a garanti le dépôt _____

CASE H
COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES DEMANDANT L'ACCEPTATION DE L'OFFRE

Cochez cette case si une liste des propriétaires est annexée.

Le soussigné déclare que le courtier qui a demandé et obtenu le présent dépôt est :

Nom de la société _____

Représentant inscrit _____

Téléphone _____

Adresse _____

Numéro d'identification du représentant inscrit _____

CASE I
SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE OU DES ACTIONNAIRES
(Se reporter aux instructions 3, 4 et 7)
(Actionnaires aux États-Unis : veuillez remplir le formulaire de remplacement W-9)

En signant ci-dessous, l'actionnaire de Danier consent expressément aux modalités et conditions décrites ci-dessus.

Cette case doit porter la ou les signatures du ou des propriétaires inscrits telles qu'elles figurent sur le ou les certificats d'actions ou un relevé de position ou la ou les signatures de la ou des personnes autorisées à devenir propriétaire(s) inscrit(s) selon le(s) certificat(s) et les documents transmis avec la présente lettre d'envoi. S'il s'agit de la signature d'un fondé de pouvoir, d'un liquidateur successoral, d'un administrateur d'une succession, d'un fiduciaire, d'un gardien, d'un membre de la direction d'une société ou d'une autre personne agissant en qualité de fiduciaire ou de représentant, veuillez indiquer le titre complet de cette personne. Se reporter à l'instruction 7.

Signature autorisée _____
(Signature(s) de l'actionnaire ou du représentant autorisé)

Nom(s) _____
(En caractères d'imprimerie)

Titre _____

Adresse _____

(Y compris le code postal)

Téléphone _____

NAS/NSS/NIC _____

(Les actionnaires canadiens qui sont des personnes physiques doivent fournir leur numéro d'assurance sociale. Tous les actionnaires des États-Unis doivent fournir leur numéro de sécurité sociale et leur numéro d'identification de contribuable et remplir le Formulaire de remplacement W-9 (se reporter à l'instruction 10.)

Fait le _____

CASE J
GARANTIE DE SIGNATURE(S)
(Se reporter aux instructions 3 et 4)

Signature autorisée _____
(Signature(s) de l'actionnaire ou du représentant autorisé)

Nom du garant _____
(En caractères d'imprimerie)

Titre _____

Nom de la société _____

Adresse _____

(Y compris le code postal)

Code régional et numéro de téléphone _____

Courriel _____

Fait le _____

INSTRUCTIONS

FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DES MODALITÉS ET CONDITIONS DE L'OFFRE

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) La présente lettre d'envoi, ou une copie conforme de celle-ci, correctement remplie et dûment signée et dont la ou les signatures sont garanties si nécessaire, conformément à l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que le ou les certificats attestant les actions déposées (ou, autrement, la confirmation d'inscription en compte les concernant) ainsi que tous les autres documents nécessaires conformément aux modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi (ou copie conforme de celle-ci) doivent être remis en main propre au dépositaire ou lui parvenir par la poste ou par messenger à ses bureaux de Toronto (Ontario) dont les adresses figurent à l'endos de cette lettre d'envoi et ce, avant l'heure d'expiration, à moins que l'offre ne soit prolongée ou retirée ou que l'actionnaire n'ait recours à la procédure de dépôt garanti décrite à l'instruction 2 ci-dessous.
- b) **Le mode de remise des certificats d'actions et de tous les autres documents nécessaires est au choix et aux risques de l'actionnaire qui effectue le dépôt.** Si les certificats attestant les actions sont envoyés par la poste, il est recommandé de les envoyer par courrier recommandé, avec demande de récépissé, dûment assuré, et de prévoir un délai suffisant avant la date d'expiration pour faire en sorte qu'ils soient remis au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration. La remise ne sera constatée qu'au moment où le dépositaire aura effectivement reçu ces certificats d'actions.
- c) L'actionnaire non inscrit dont les actions sont inscrites au nom d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire doit communiquer sans délai avec celui-ci pour obtenir de l'aide concernant la façon de déposer ses actions en réponse à l'offre.

2. Procédure de dépôt garanti

Si un actionnaire souhaite déposer des actions en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats attestant ces actions ou que les procédures de transfert par inscription en compte décrites dans l'offre et note d'information ne peuvent être remplies avant l'heure d'expiration ou qu'il ne dispose pas de suffisamment de temps pour que tous les documents nécessaires parviennent au dépositaire avant l'heure d'expiration, ces actions peuvent néanmoins être déposées en réponse à l'offre si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- a) ce dépôt est effectué par un établissement admissible défini ci-dessous (ou par son intermédiaire);
- b) un avis de dépôt garanti (ou une copie conforme de celui-ci) correctement rempli et dûment signé, de la manière définie par Danier (précisant le type de dépôt et, dans le cas d'un dépôt par adjudication, le prix par action auquel les actions sont déposées) parvient au dépositaire à ses bureaux de Toronto (Ontario) dont l'adresse figure à l'endos de l'avis de dépôt garanti, avant l'heure d'expiration;
- c) les certificats attestant toutes les actions déposées, dans une forme correcte en vue du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi (ou une copie conforme de celle-ci) correctement remplie et dûment signée relative à ces actions et dont la ou les signatures sont garanties par un établissement admissible si nécessaire selon l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que tous les autres documents requis selon la présente lettre d'envoi parviennent au dépositaire, à ses bureaux de Toronto (Ontario) dont l'adresse figure à l'endos de cette lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le troisième jour de bourse de la TSX suivant la date d'expiration.

L'avis de dépôt garanti peut être remis en main propre ou transmis par la poste, par messenger ou par télécopieur aux bureaux du dépositaire à Toronto (Ontario), tel qu'indiqué dans l'avis de dépôt garanti, et doit comprendre une garantie d'un établissement admissible suivant le modèle figurant dans l'avis de dépôt garanti. La remise de l'avis de dépôt garanti et de la lettre d'envoi ainsi que (des) certificat(s) attestant les actions et de tous les autres documents nécessaires à tout autre bureau du dépositaire autre que ceux de Toronto (Ontario) indiqués dans l'avis de dépôt garanti et la présente lettre d'envoi, selon le cas, ne constitue pas une remise répondant aux exigences d'un dépôt garanti. **Les renseignements relatifs au dépôt d'actions précisés dans l'avis de dépôt garanti prévaudront en toutes circonstances s'il devait y avoir incohérence par rapport aux renseignements précisés dans la lettre d'envoi connexe déposée par la suite.**

L'expression « **établissement admissible** » s'entend d'une banque canadienne de l'annexe I, d'un adhérent au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), d'un adhérent au Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou d'un adhérent au New York Stock Exchange inc. Medallion Signature Program (MSP). Les adhérents à ces programmes sont habituellement membres d'une bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis, membres de l'Organisme canadien de

réglementation du commerce des valeurs mobilières, membres de la Financial Industry Regulatory Authority ou de banques et sociétés de fiducie aux États-Unis.

3. Signatures

La présente lettre d'envoi doit être remplie et signée par l'actionnaire qui accepte l'offre décrite ci-dessus ou par son représentant dûment autorisé conformément à l'instruction 7.

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée le(s) actionnaire(s) inscrit(s) du ou des certificat(s) ci-joint(s), cette signature sur la lettre d'envoi doit correspondre en tous points au nom qui figure dans le registre ou au recto de ce(s) certificat(s), sans aucune modification quelle qu'elle soit, et il n'est alors pas nécessaire d'endosser ce(s) certificat(s). Si deux ou plusieurs porteurs conjoints sont propriétaires du ou des certificat(s) déposé(s), ils doivent tous signer la présente lettre d'envoi.
- b) Malgré l'instruction 3 a), si la présente lettre d'envoi est signée par une personne autre que le(s) actionnaire(s) inscrit(s) du ou des certificats déposés avec la présente, ou si le(s) chèque(s) doit (doivent) être émis ou remis à une personne autre que le(s) actionnaire(s) inscrit(s), ou si le(s) certificat(s) attestant les actions à l'égard desquels l'offre n'est pas acceptée doivent être retournés à une personne autre que ce(s) actionnaire(s) inscrit(s) ou transmis à une adresse autre que l'adresse du (des) actionnaire(s) inscrit(s) figurant dans le registre des actionnaires tenus par Danier ou en son nom :
 - (i) le(s) certificat(s) doit (doivent) être endossé(s) ou accompagné(s) d'une procuration servant au transfert des actions, dans chaque cas, dûment et correctement remplis par le(s) actionnaire(s) inscrit(s); et
 - (ii) la signature figurant au verso du (des) certificat(s) ou sur la procuration servant au transfert d'actions doit correspondre en tous points au(x) nom(s) du (des) actionnaire(s) inscrit(s) qui figurent dans le registre ou au recto du (des) certificat(s) et doit être garantie par un établissement admissible, comme il est indiqué à l'instruction 4 ci-dessous.

4. Garantie des signatures

Aucune garantie de signature n'est nécessaire à l'égard de la présente lettre d'envoi dans les cas suivants :

- a) la présente lettre d'envoi est signée par le(s) actionnaire(s) inscrit(s) et cette signature correspond en tous points au(x) nom(s) du (des) actionnaire(s) inscrit(s) qui figurent sur le(s) certificat(s) d'actions déposées avec cette lettre d'envoi et le règlement et la remise doivent être effectués directement à cet (ces) actionnaire(s) inscrit(s) à l'adresse figurant dans le registre des actionnaires tenu par Danier ou en son nom; ou
- b) ces actions sont déposées par un établissement admissible.

Dans tous les autres cas, un établissement admissible doit garantir toutes les signatures figurant sur la présente lettre d'envoi en remplissant la case J, « Garantie de signature(s) ». Se reporter à l'instruction 3.

5. Mention du type de dépôt et prix auquel les actions sont déposées

- a) Pour déposer des actions en réponse à l'offre, l'actionnaire devrait remplir la case A, « Type de dépôt », de la présente lettre d'envoi ou, le cas échéant, sur l'avis de dépôt garanti, en précisant s'il dépose ses actions aux termes d'un dépôt par adjudication ou d'un dépôt moyennant le prix d'achat. **Une seule case doit être cochée. Les mêmes actions ne peuvent être déposées (à moins que leur dépôt n'ait été correctement révoqué auparavant comme il est décrit à la rubrique 5 de l'offre d'achat intitulée « Droits de révocation ») à la fois aux termes d'un dépôt par adjudication et d'un dépôt moyennant le prix d'achat ou aux termes de dépôts par adjudication comportant plus d'un prix.** Toutefois, si un actionnaire souhaite déposer ses actions par lots distincts à des prix différents par action et (ou) par voie d'un type de dépôt différent pour chaque lot, cet actionnaire doit remplir une lettre d'envoi distincte ou, le cas échéant, un avis de dépôt garanti (ou une confirmation d'inscription ou un message du mandataire en tenant lieu), pour chaque lot et chaque prix par action auquel l'actionnaire dépose ses actions.
- b) Pour que les actions soient correctement déposées aux termes d'un dépôt par adjudication, l'actionnaire doit remplir la case B, « Dépôt par adjudication - Prix (en dollars canadiens) par action auquel les actions sont déposées », dans la présente lettre d'envoi en précisant le prix par action en dollars canadiens (exprimé en tranches de 0,15 \$ CA par action) auquel il dépose ses actions. Un actionnaire qui souhaite déposer des tranches de ses actions en réponse à l'offre aux termes de dépôts par adjudication à des prix différents doit remplir une lettre d'envoi distincte pour chaque prix auquel il entend déposer chaque tranche de ses actions. Les mêmes actions ne peuvent être déposées aux

termes de dépôts par adjudication (à moins que leur dépôt n'ait été correctement révoqué antérieurement comme il est prévu à la rubrique 5 de l'offre d'achat intitulée « Droits de révocation ») comportant plus d'un prix. Aucun prix ne peut être indiqué par les actionnaires effectuant un dépôt moyennant le prix d'achat. **Afin de déposer les actions en réponse à l'offre correctement, un prix, et un seul, doit être coché sous « Prix (en dollars canadiens) par action auquel les actions sont déposées » sur chaque lettre d'envoi si le type de dépôt choisi est le dépôt par adjudication. Les actions déposées aux termes d'un dépôt par adjudication sans qu'un prix ne soit précisé dans la case correspondante de la lettre d'envoi seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt moyennant le prix d'achat. Les actions déposées aux termes d'un dépôt par adjudication comportant plus d'un prix seront réputées avoir été déposées au prix le moins élevé qui y est indiqué. Les actions déposées aux termes d'un dépôt par adjudication ne seront prises en livraison que si le prix qui y est indiqué est équivalent ou inférieur au prix d'achat.**

6. Lots irréguliers

Comme il est décrit à la rubrique 3 de l'offre d'achat intitulée « Nombre d'actions, lots irréguliers et proratisation », si Danier achète des actions, les actions achetées seront constituées tout d'abord de toutes les actions ainsi déposées en réponse à l'offre par un actionnaire qui sera propriétaire véritable, à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, d'un total de moins de 100 actions et qui dépose valablement la totalité de ces actions avant l'heure d'expiration aux termes de dépôts par adjudication à un prix équivalent ou inférieur au prix d'achat ou aux termes de dépôts moyennant le prix d'achat. Ce privilège accordé aux lots irréguliers ne pourra l'être si la case C, « Lots irréguliers », n'est pas remplie.

7. Fiduciaires, représentants et autorisations

Si une personne signe la présente lettre d'envoi au nom d'un liquidateur testamentaire, d'un administrateur de succession, d'un fiduciaire, d'un tuteur ou au nom d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une association ou à titre de représentant, elle doit, au moment de la signature, indiquer en quelle qualité elle signe et joindre à la présente lettre d'envoi une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir à ce titre. Danier ou le dépositaire peuvent, à leur seule appréciation, exiger des preuves supplémentaires de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

8. Règlement et instructions de remise

Si les certificats attestant les actions qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été achetées et (ou) les chèques doivent être émis au nom d'une personne autre que le soussigné ou si ces certificats et (ou) chèques doivent être transmis à une personne autre que le soussigné ou au soussigné à une adresse différente, ou encore si les certificats d'action et (ou) les chèques à l'égard des actions doivent être conservés en vue d'une cueillette ultérieure, la case D, « Instructions spéciales de paiement », et (ou) la case E, « Instructions spéciales de remise », et (ou) la case F, « Conserver en vue d'une cueillette ultérieure », de la présente lettre d'envoi doivent être remplies, le cas échéant. Si la case D, « Instructions spéciales de paiement », n'est pas remplie, les chèques seront expédiés par la poste à l'actionnaire qui a effectué le dépôt à l'adresse de cet actionnaire qui figure dans le(s) registre(s) de titres tenu(s) par Danier ou pour son compte. Si la case E, « Instructions spéciales de remise », ou la case F, « Conserver en vue d'une cueillette ultérieure », n'est pas remplie, le cas échéant, les certificats attestant les actions qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été achetées seront expédiés par la poste à l'actionnaire qui a effectué le dépôt à l'adresse figurant dans le(s) registre(s) de titres tenu(s) par Danier ou pour son compte.

9. Dépôts partiels

Si un nombre moindre que le nombre total d'actions attestées par un certificat sont déposées en réponse à l'offre, veuillez indiquer le nombre d'actions qui sont déposées dans la colonne intitulée « Nombre d'actions déposées » de la case I. Dans ce cas, si des actions déposées sont achetées, un nouveau certificat attestant le reste des actions attestées par le(s) ancien(s) certificat(s) sera émis et envoyé au porteur inscrit, à moins d'indication contraire dans la case D, « Instructions spéciales de paiement », ou dans la case E, « Instructions spéciales de remise » de la présente lettre d'envoi, aussitôt que possible après la date d'expiration. À moins d'indication contraire, toutes les actions attestées par le(s) certificat(s) inscrit(s) et remis au dépositaire sont réputées avoir été déposées. **Veuillez noter que cette instruction ne s'applique pas aux actionnaires qui déposent leurs actions en réponse à l'offre par voie de transfert par inscription en compte.**

10. Formulaire de remplacement W-9 à l'intention des actionnaires des États-Unis

La législation de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis exige en général d'un actionnaire des États-Unis qui reçoit des espèces en échange d'actions qu'il fournisse au dépositaire son numéro d'identification de contribuable (« NIC ») exact, lequel, dans le cas d'un actionnaire qui est une personne physique, correspond généralement à son numéro de sécurité sociale. S'il ne fournit pas au dépositaire un NIC exact ou un motif convenable d'exonération, ce porteur s'expose à des pénalités de la part de l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») et à une retenue d'impôt de réserve correspondant à 28 % du montant brut

de tout paiement reçu aux termes des présentes. Si, en raison d'une telle retenue, l'actionnaire paie de l'impôt en trop, il pourra obtenir un remboursement en produisant une déclaration de revenus aux États-Unis.

Afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve, chaque actionnaire des États-Unis doit fournir son NIC exact en remplissant le formulaire de remplacement W-9 figurant dans le présent document, dans lequel il doit attester, sous peine de parjure : 1) que le NIC qu'il donne est exact (ou qu'il attend qu'un NIC lui soit attribué); 2) (i) qu'il est exonéré de la retenue d'impôt de réserve, (ii) que l'IRS ne l'a pas avisé qu'il est assujéti à la retenue d'impôt de réserve en raison d'une omission de sa part de déclarer tous les intérêts ou dividendes; (iii) que l'IRS l'a avisé qu'il n'est plus assujéti à la retenue d'impôt de réserve; et 3) qu'il est une personne des États-Unis (y compris un étranger résidant aux États-Unis).

Les actionnaires exonérés (y compris entre autres toutes les sociétés par actions) ne sont pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve ni aux obligations de déclarations. Afin d'éviter qu'un impôt de réserve soit retenu par erreur, un porteur exonéré doit inscrire son NIC exact à la partie I du formulaire de remplacement W-9 ainsi que la mention « exonéré » à la partie II de ce formulaire, puis signer et dater le formulaire. Se reporter aux lignes directrices ci-jointes en ce qui a trait à l'attestation du numéro d'identification du contribuable sur formulaire de remplacement W-9 (les « **lignes directrices W-9** ») pour d'autres instructions.

Si des actions sont détenues sous plus d'un nom ou ne sont pas inscrites au nom du propriétaire réel, veuillez consulter les lignes directrices W-9 ci-jointes pour plus de renseignements concernant le NIC à fournir.

Si un actionnaire des États-Unis n'a pas de NIC, il doit : (i) consulter les lignes directrices W-9 ci-jointes pour des instructions relatives à une demande de NIC; (ii) inscrire « Demande en traitement » dans l'espace prévu pour inscrire le NIC à la partie I du formulaire de remplacement W-9; (iii) signer et dater le formulaire de remplacement W-9 et l'attestation de demande de numéro d'identification de contribuable qui y figure. Dans un tel cas, le dépositaire doit retenir 28 % du montant brut de tout paiement effectué à cet actionnaire jusqu'à ce qu'il reçoive un NIC dûment attesté de la part de ce dernier, et s'il ne l'a pas reçu dans les 60 jours, ces montants seront remis à l'IRS.

Si le formulaire de remplacement W-9 ne s'applique pas à un actionnaire des États-Unis en raison du fait qu'il n'est pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt fédéral des États-Unis, cet actionnaire devra plutôt remettre le formulaire W-8 – Attestation de statut d'étranger indiqué et correctement rempli, signé, sous peine de parjure. Le formulaire W-8 de l'IRS (W-8BEN, W-8EXP ou un autre formulaire) peut être obtenu auprès du dépositaire.

UN ACTIONNAIRE QUI NE REMPLIT PAS CORRECTEMENT LE FORMULAIRE DE REMPLACEMENT W-9 FIGURANT DANS LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI OU, SELON LE CAS, LE FORMULAIRE W-8 DE L'IRS INDIQUÉ POURRAIT ÊTRE ASSUJÉTI À UNE RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE DE 28 % DU MONTANT BRUT DE TOUS PAIEMENTS EFFECTUÉS À CET ACTIONNAIRE DANS LE CADRE DE L'OFFRE. IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS DE CONSULTER LEURS CONSEILLERS JURIDIQUES ET FISCAUX AFIN D'ÉTABLIR S'IL SONT EXONÉRÉS DE LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE OU DISPENSÉS DE PRODUIRE DES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS.

11. Sollicitation

Donner le nom du courtier en valeurs mobilières, s'il y a lieu, qui a demandé l'acceptation de l'offre en remplissant la case H, « Courtier en valeurs mobilières demandant l'acceptation de l'offre », de la présente lettre d'envoi et fournir la liste des propriétaires véritables, s'il y a lieu.

12. Monnaie du paiement

Tous les montants payables dans le cadre de l'offre seront payés en dollars canadiens.

13. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la case 1 de la présente lettre d'envoi concernant le nombre et la description des actions déposées, on peut joindre une feuille à part dressant la liste des numéros de certificats et (ou) du nombre d'actions déposées dûment signée.
- b) Si les actions déposées sont inscrites sous différentes formes (par exemple « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une lettre d'envoi distincte pour chaque inscription. Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel ne sera accepté. En signant la présente lettre d'envoi (ou une copie conforme de celle-ci), tous les actionnaires qui effectuent un dépôt renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation des actions déposées en vue de leur règlement, sauf disposition contraire de la législation applicable.

- c) L'offre et tous les contrats découlant de son acceptation sont régis par les lois de la province d'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province, et doivent être interprétés conformément à celles-ci. Chaque partie à une convention découlant de l'acceptation de l'offre reconnaît inconditionnellement et irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de la province d'Ontario et de tous les tribunaux ayant compétence d'entendre les appels de ceux-ci.
- d) Danier a retenue les services du chef de file dans le cadre de l'offre et comme il est mentionné dans l'offre et note d'information. Les actionnaires inscrits qui déposent leurs actions en réponse à l'offre directement auprès du dépositaire n'auront pas l'obligation de payer de frais de courtage ni de commission. Les actionnaires non inscrits qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire devraient consulter ces personnes concernant les frais ou les commissions qui sont exigés dans le cadre d'un dépôt d'actions en réponse à l'offre.
- e) Avant de remplir la présente lettre d'envoi, il vous est vivement conseillé de lire l'offre et note d'information ci-jointes.
- f) Toutes les questions concernant le nombre d'actions qui seront acceptées et prises en livraison, le prix par action qui sera payé pour celles-ci, la forme des documents et la validité, l'admissibilité (y compris le moment de la réception) et l'acceptation seront tranchées par Danier, à sa seule appréciation et sa décision sera définitive et liera toutes les parties. La société se réserve le droit absolu de rejeter tous les dépôts d'actions qui, à son avis, ne sont pas en bonne et due forme ou qu'elle pourrait considérer illégal d'accepter en vertu des lois de tout territoire. La société se réserve également le droit absolu de renoncer aux conditions de l'offre ou à tout vice de forme ou irrégularité constaté dans le cadre de tout dépôt d'action. Aucun dépôt d'action ne sera réputé avoir été effectué valablement jusqu'à ce que tous les vices de forme et les irrégularités qui l'entachent aient fait l'objet d'une correction ou d'une renonciation. **Ni la société, ni le dépositaire, ni le chef de file ni aucune autre personne n'aura l'obligation de donner avis de tout vice de forme ou irrégularité dans les dépôts ni n'engagera sa responsabilité en raison de l'omission de donner un tel avis.** L'interprétation par la société des modalités et conditions de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi et de l'avis de dépôt garanti sera définitive et exécutoire.
- g) Des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de dépôt garanti peuvent être obtenus, sans frais, sur demande au dépositaire aux adresses figurant à l'endos de cette lettre d'envoi.

14. Certificats perdus ou détruits

Si un certificat est perdu, détruit, détérioré ou égaré, la présente lettre d'envoi doit être remplie aussi complètement que possible et transmise avec une lettre décrivant les circonstances de la perte, de la destruction, de la détérioration ou de la façon dont il a été égaré (et le certificat attestant les actions dans le cas de certificats détériorés) au dépositaire à ses bureaux de Toronto (Ontario). Le dépositaire transmettra ces documents à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres d'actions afin que l'agent des transferts puisse faire part d'instructions de remplacement. Si un certificat a été perdu, détruit, détérioré ou égaré, la mesure susmentionnée doit être prise suffisamment d'avance sur l'heure d'expiration afin d'obtenir un certificat de remplacement permettant le dépôt des actions attestées par le certificat de remplacement en réponse à l'offre avant l'heure d'expiration.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Computershare est déterminée à protéger vos renseignements personnels. Lorsque nous fournissons des services, à vous ainsi qu'à nos sociétés clientes, nous recevons des renseignements personnels non publics à votre sujet – dans le cadre des opérations que nous effectuons pour vous, sur les formulaires que vous nous faites parvenir, par l'intermédiaire d'autres communications que nous avons avec vous ou vos représentants, etc. Ces renseignements peuvent comprendre votre nom, votre adresse, votre numéro d'assurance sociale, votre numéro d'identification de contribuable, votre numéro de sécurité sociale, les titres que vous détenez et d'autres renseignements financiers. Nous utilisons ces renseignements afin d'administrer votre compte, pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de nos clients ainsi qu'à d'autres fins légales reliées aux services que nous offrons. Nous avons établi un *Code de confidentialité* qui contient de plus amples renseignements sur nos pratiques à l'égard des renseignements et sur la façon dont nous assurons la protection de vos renseignements personnels. Vous le trouverez sur notre site Web, www.computershare.com; vous pouvez également vous en procurer un exemplaire en nous en faisant la demande par écrit, au 100 University Avenue, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Computershare utilisera les renseignements que vous fournissez dans la présente lettre d'envoi pour traiter votre demande et considérera votre (vos) signature(s) de ce formulaire comme votre consentement à ce qui précède.

FORMULAIRE DE REMPLACEMENT W-9

SEULS LES ACTIONNAIRES DÉPOSANT QUI SONT DES ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS DOIVENT REMPLIR CE FORMULAIRE (Y COMPRIS LES ÉTRANGERS QUI SONT RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS) (SE REPORTER AUX « DIRECTIVES D'ATTESTATION DU NIC SUR FORMULAIRE DE REMPLACEMENT W-9 » CI-DESSOUS)

<p align="center">FORMULAIRE DE REMPLACEMENT</p> <p align="center">W-9</p> <p align="center">Demande de numéro d'identification de contribuable (NIC) par le payeur et attestation</p>	<p>PARTIE I — INSCRIVEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE CONTRIBUABLE DANS LA CASE DE DROITE ET APOSEZ VOTRE SIGNATURE ET INSCRIVEZ LA DATE CI-DESSOUS EN GUISE D'ATTESTATION. Se reporter aux « Directives d'attestation du NIC sur formulaire de remplacement W-9 » ci-jointes pour des instructions plus détaillées. Pour la plupart des particuliers, ce numéro correspond à leur numéro de sécurité sociale. Si vous n'avez pas de NIC, vous reporter à la rubrique « Comment obtenir un numéro » dans les directives ci-dessous).</p> <p>Note: Si le compte est au nom de plus d'une personne, consulter le tableau figurant dans les directives ci-jointes afin de déterminer quel numéro fournir au payeur.</p>	<hr/> <p align="center">Numéro(s) de sécurité sociale (Si vous êtes en attente d'un NIC, inscrivez la mention « En attente »).</p> <p align="center">SINON</p> <hr/> <p align="center">Numéro(s) d'identification d'employeur (Si vous êtes en attente d'un NIC, inscrivez la mention « En attente »).</p>
<p>Veillez indiquer vos noms, adresse et statut ci-dessous</p> <p>Nom _____ (en caractères d'imprimerie)</p> <p>Adresse _____ _____ _____ (Y compris le code postal)</p> <p>Statut _____ (personne physique, société par actions, société de personnes, autre)</p>	<p>PARTIE II — ATTESTATION</p> <p>SOUS PEINE DE PARJURE, J'ATTESTE QUE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le numéro figurant sur ce formulaire correspond à mon numéro d'identification de contribuable exact (ou j'attends qu'un numéro me soit attribué), 2) Je ne suis pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve parce que a) je suis exonéré de la retenue d'impôt de réserve, b) l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») ne m'a pas avisé que j'étais assujéti à la retenue d'impôt de réserve en raison d'un défaut de déclarer tous les intérêts ou dividendes, c) l'IRS m'a avisé que je ne suis plus assujéti à la retenue d'impôt de réserve, 3) Je suis un citoyen des États-Unis ou une autre personne des États-Unis (y compris un étranger résident des États-Unis). <p>Signature _____ Date : _____</p>	
<p>DIRECTIVES D'ATTESTATION — Vous devez biffer le deuxième énoncé de l'attestation ci-dessus si vous avez été avisé par l'IRS que vous être assujéti à la retenue d'impôt de réserve en raison du fait que vous n'avez pas déclaré l'intérêt ou les dividendes sur votre déclaration de revenus. Cependant, si après avoir été avisé par l'IRS que vous étiez assujéti à la retenue d'impôt de réserve, vous avez reçu un nouvel avis de l'IRS déclarant que vous n'êtes plus assujéti à la retenue d'impôt de réserve, ne biffez pas le deuxième énoncé.</p>		

ATTESTATION DE DEMANDE D'UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE CONTRIBUABLE

J'atteste, sous peine de parjure, qu'aucun numéro d'identification de contribuable ne m'a été attribué et que a) j'ai envoyé par la poste ou remis une demande de numéro d'identification de contribuable au centre de traitement indiqué de l'IRS ou au bureau indiqué de la Social Security Administration, b) j'ai l'intention d'envoyer par la poste ou de remettre une demande en ce sens prochainement. Je comprends que si je n'ai pas fourni de NIC au payeur, une retenue de 28 % pourrait être pratiquée sur tous les paiements qui seront effectués en ma faveur jusqu'à ce que je fournisse un numéro d'identification de contribuable au payeur et que, si je ne fournis pas de numéro d'identification de contribuable dans les 60 jours, les montants retenus seront remis à l'IRS à titre de retenue d'impôt de réserve et 28 % de tous les paiements à déclarer qui sont effectués en ma faveur par la suite seront retenus et remis à l'IRS jusqu'à ce que je fournisse un numéro d'identification de contribuable.

Signature _____ Date : _____

NOTE: LE DÉFAUT DE REMPLIR ET DE RETOURNER CE FORMULAIRE PEUT ENTRAÎNER UNE PÉNALITÉ ET UNE RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE DE 28 % DE TOUT PAIEMENT EN ESPÈCES EFFECTUÉ EN VOTRE FAVEUR DANS LE CADRE DE L'OFFRE. VEUILLEZ EXAMINER LES « DIRECTIVES D'ATTESTATION DE NIC SUR FORMULAIRE DE REMPLACEMENT W-9 » CI-JOINTES POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS.

**DIRECTIVES D'ATTESTATION DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE CONTRIBUABLE
SUR FORMULAIRE DE REMPLACEMENT W-9**

Directives visant à établir le numéro d'identification indiqué à fournir au payeur — Les numéros de sécurité sociale sont composés de neuf chiffres séparés par deux tirets : par exemple : 000-00-0000. Les numéros d'identification d'employeur sont composés de neuf chiffres séparés par un seul tiret : par exemple : 00-0000000. Le tableau ci-dessus vous aidera à établir lequel fournir au payeur.

Pour ce type de compte :	Fournir le numéro de SÉCURITÉ SOCIALE	Pour ce type de compte :	Fournir le numéro D'IDENTIFICATION D'EMPLOYEUR
Particulier	Du particulier	Une fiducie, une succession ou une fiducie de pension valide	De l'entité juridique (ne pas fournir de numéro d'identification du représentant personnel ou du fiduciaire à moins que l'entité juridique elle-même ne soit pas mentionnée dans le titre du compte ⁽⁴⁾)
Deux ou plusieurs particuliers (compte conjoint)	Du propriétaire réel du compte ou, si les fonds sont communs, du particulier dont le nom figure en premier sur le compte ⁽¹⁾	Société par actions	De la société par actions
Compte du tuteur d'un mineur (<i>Uniform Gift to Minors Act</i>)	Du mineur ⁽²⁾	Compte d'une association, d'un club, d'une organisation religieuse, caritative, éducative ou toute autre organisation exonérée d'impôt	De l'organisation
Compte d'épargne en fiducie révocable ordinaire (le constituant est également le fiduciaire)	Du constituant-fiduciaire ⁽¹⁾	Société de personnes	De la société de personnes
Soit-disant compte en fiducie ne se rapportant pas à une fiducie légale ou valide en vertu de la loi d'un État	Du propriétaire réel ⁽¹⁾	Un courtier ou un intermédiaire inscrit	Du courtier ou de l'intermédiaire
Compte d'entreprise à propriétaire unique ou d'entité assimilable à son propriétaire appartenant à une personne	Du (des) propriétaire(s) ⁽³⁾	Compte auprès du Department of Agriculture au nom d'une entité publique (par exemple un État ou une administration locale, un arrondissement scolaire ou une prison) qui reçoit des paiements dans le cadre de programmes agricoles	De l'entité publique

⁽¹⁾ Dressez d'abord la liste des propriétaires du compte puis encerclez le nom de la personne dont vous fournissez le numéro. Si une seule personne pour un compte conjoint possède un numéro de sécurité sociale, veuillez fournir le numéro de cette personne.

⁽²⁾ Encerclez le nom du mineur et fournissez son numéro de sécurité sociale.

⁽³⁾ Vous devez indiquer votre propre nom, mais pouvez également indiquer votre raison sociale. Vous pouvez indiquer soit votre numéro de sécurité sociale, soit votre numéro d'identification d'employeur (si vous en avez un)

⁽⁴⁾ Dressez d'abord la liste des propriétaires du compte puis encerclez le nom de la fiducie, de la succession ou de la fiducie de pension légale.

NOTE: SI AUCUN NOM N'EST ENCERCLÉ LORSQU'IL Y A PLUS D'UN NOM, LE NUMÉRO SERA CONSIDÉRÉ ÊTRE CELUI DE LA PERSONNE DONT LE NOM FIGURE EN PREMIER.

Comment obtenir un numéro

Si vous n'avez pas de numéro d'identification de contribuable ou si vous ne connaissez pas votre numéro, procurez-vous un formulaire SS-5, Demande de carte de numéro de sécurité sociale, ou un formulaire SS-4, Demande de numéro d'identification d'employeur au bureau de la Social Security Administration de votre région ou auprès de l'Internal Revenue Service (« IRS ») ou en téléphonant au numéro (800) TAX-FORM et en faisant une demande afin d'obtenir un numéro.

Bénéficiaire exonéré de la retenue d'impôt de réserve

Les bénéficiaires exonérés de la retenue d'impôt de réserve sur tous les paiements sont les suivants :

- Une organisation exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 501(a), un compte de placement de retraite, un compte en fidéicommis, en vertu du sous-alinéa 403(b)(7) si le compte respecte les exigences établies au sous-alinéa 41(f)(2).
- Les États-Unis ou l'un de ses organismes ou intermédiaires.
- Un État, le district fédéral de Columbia, une possession des États-Unis, ou l'une de leurs subdivisions politiques ou l'un de ses intermédiaires.
- Un gouvernement étranger ou l'une de ses subdivisions politiques, l'un de ses organismes ou intermédiaires.
- Une organisation internationale ou l'un de ses organismes ou intermédiaires.

D'autres bénéficiaires qui peuvent être exonérés de la retenue d'impôt de réserve sont les suivants :

- Une société par actions.
- Une banque centrale d'un pays étranger.
- Un courtier en valeurs mobilières ou en marchandises qui a l'obligation de s'inscrire aux États-Unis, dans le district de Columbia, ou une possession des États-Unis.
- Un négociant-commissionnaire en contrats à terme inscrit auprès de la Commodity Futures Trading Commission.
- Une fiducie de placement immobilier.
- Une entité inscrite en tout temps pendant l'année d'imposition sous le régime de la loi intitulée *Investment Company Act of 1940*.
- Une caisse fiduciaire commune exploitée par une banque aux termes de l'alinéa 584(a).
- Une institution financière.
- Un intermédiaire connu dans la communauté des placements comme un intermédiaire ou un gardien.
- Une fiducie exonérée d'impôts aux termes de l'article 664 ou décrite à l'article 4947.

Paiements exonérés de la retenue d'impôt de réserve

Les versements de dividendes ou de ristournes qui ne sont pas généralement assujettis à la retenue de l'impôt de réserve sont les suivants:

- Les paiements effectués à des étrangers non résidents assujettis à la retenue d'impôt en vertu de l'article 1441.

- Les paiements effectués à des sociétés de personnes qui n'exercent aucune activité commerciale aux États-Unis et dont au moins l'un des associés est non résident étranger.
- Les paiements de ristournes lorsque le montant reçu n'est pas versé en espèces.
- Les paiements effectués par certaines organisations étrangères.
- Les paiements effectués par un régime d'actionnariat des employés en vertu de l'alinéa 404(k).

Pour éviter qu'un impôt de réserve soit retenu par erreur, les bénéficiaires exonérés décrits ci-dessus devraient remplir le formulaire de remplacement W-9. AVANT DE TRANSMETTRE CE FORMULAIRE AU PAYEUR, INDIQUEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE CONTRIBUABLE, INSCRIVEZ LA MENTION « EXONÉRÉ » AU RECTO DU FORMULAIRE À LA PARTIE II, PUIS SIGNEZ ET DATEZ LE FORMULAIRE.

Avis prévu par la loi intitulée Privacy Act — L'article 6109 oblige la plupart des destinataires de dividendes, d'intérêts ou d'autres paiements à donner leur numéro d'identification de contribuable exact aux payeurs qui doivent déclarer ces paiements à l'IRS. L'IRS utilise les numéros à des fins d'identification et pour aider à vérifier l'exactitude des déclarations d'impôt. Qu'ils soient ou non tenus de remplir une déclaration de revenus, les bénéficiaires doivent fournir leur numéro aux payeurs. Les payeurs doivent en général procéder à une retenue de 28 % (ou à tout autre taux précisé par l'Internal Revenue Code) des intérêts, dividendes et de certains autres paiements imposables versés à un bénéficiaire qui ne fournit pas de numéro d'identification de contribuable à un payeur. Certaines pénalités peuvent également s'appliquer.

Pénalités

1) Pénalité pour l'omission de fournir un numéro d'identification de contribuable. — Si vous omettez de fournir votre numéro d'identification de contribuable exact à un payeur, vous pourriez être passible d'une pénalité de 50 \$ US pour chaque omission à moins d'un motif raisonnable qui ne soit pas dû à votre négligence intentionnelle.

2) Sanction civile pour communication de faux renseignements à l'égard de la retenue d'impôt. — Si vous faites une fausse déclaration sans fondement raisonnable qui entraîne l'omission d'une retenue d'impôt de réserve, vous êtes passible d'une pénalité de 500 \$ US.

3) Sanction pénale pour falsification de renseignements. — Si vous falsifiez volontairement une attestation ou une déclaration, vous pourriez être passible d'une sanction pénale notamment d'amendes ou d'emprisonnement.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER FISCAL OU L'INTERNAL REVENUE SERVICE.

Le dépositaire dans le cadre de la présente offre est :



Services aux investisseurs Computershare inc.

Par poste ordinaire :

Services aux investisseurs Computershare inc.
À l'attention de Corporate Actions
P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2

**En main propre, par messenger ou courrier
recommandé**

Services aux investisseurs Computershare inc.
À l'attention de Corporate Actions
100 University Avenue, 9th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Numéro de téléphone sans frais : 1-800-564-6253

Courriel : corporateactions@computershare.com

Le chef de file dans le cadre de la présente offre est :



GMP Securities L.P.

**145 King Street West, Suite 300
Toronto (Ontario) M5H 1J8**

Téléphone : 416-943-6130

Télécopieur : 416-943-6134

Courriel : ecm@gmpsecurities.com

Les actionnaires peuvent envoyer leurs demandes de renseignements et d'aide au dépositaire ou au chef de file aux adresses et numéros de téléphone et de télécopieur indiqués ci-dessus. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre d'achat et de la note d'information, de cette lettre d'envoi et de l'avis de dépôt garanti auprès du dépositaire. Les copies conformes de la lettre d'envoi et de l'avis de dépôt garanti seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placement, courtier en valeurs mobilières, banque commerciale, société de fiducie ou tout autre intermédiaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.